



COMMUNE DE JUGEALS NAZARETH

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 – 47

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11 : Mmes Ms BORNES Marilyn, TILLET Philippe, ROULET-BARROUL Marilyne, VEYSSEIX Jacques, BERTIN Jennifer, GOUYGOUX Laurent, TRONCHE Céline, LABROUSSE Emeric, SIRIEIX Adeline, ROUX Christine, CERET Aline

Absents ayant donné procuration : 2 : Mr LOPES-ANACLETO Silvino procuration à Mr Tillet Philippe
GRELET Sylvie procuration à Mme CERET Aline.

Absent : 2 : M HUILLERET Dimitri, Mr MAZAUDOUX Emmanuel

Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Marilyne ROULET-BARROUL

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 octobre 2026

Date de la réunion du Conseil Municipal : 15 octobre 2026

Objet : Travaux Terrain de Football

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune dispose d'un terrain de football destiné à la pratique sportive et aux activités associatives locales ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de terrassement afin de permettre la préparation et la mise à niveau du terrain dans des conditions adaptées à son utilisation

Considérant la présence d'une masse rocheuse nécessitant une intervention spécifique, comprenant son piquage, sa fragmentation et son évacuation, afin de permettre la poursuite des travaux de terrassement ;

Considérant que la présence de cette masse rocheuse constitue une contrainte technique nécessitant des moyens matériels adaptés et une intervention spécifique pour assurer la bonne réalisation des travaux ;

Considérant que ces travaux sont nécessaires à la préparation du terrain de football, à l'amélioration de ses conditions d'utilisation et à la poursuite de son aménagement ;

Considérant la nécessité de faire réaliser ces prestations par une entreprise disposant des équipements et des compétences techniques appropriés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211909304-20261015-2026-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026

Article 1 – Approbation des travaux

D'approuver la réalisation des travaux de terrassement du terrain de football, comprenant notamment le piquage de la masse rocheuse présente sur le site, son chargement, son évacuation ainsi que les opérations nécessaires à la poursuite du terrassement.

Article 2 – Modalités de réalisation

D'autoriser le recours à une entreprise spécialisée disposant des moyens techniques adaptés à la nature des travaux, dans le respect des règles de sécurité applicables et de la réglementation en vigueur concernant l'évacuation des matériaux.

Article 3 – Financement de l'opération

De retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères de sélection définis dans le cadre de la consultation, et d'attribuer le marché à l'entreprise Corrézienne TP, pour un montant de 1164 € TTC.

Le Conseil municipal informe que la demande de subvention relative au projet susmentionné a été déposée auprès du Conseil départemental. À ce jour, la collectivité est dans l'attente de la décision d'attribution de cette subvention qui serait à hauteur de 30 %, soit la somme de 291 €.

Le reste à charge de la commune sera donc de 873 € TTC.

Article 4 – Autorisation donnée au Maire

D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus, à JUGEALS NAZARETH,	
Le secrétaire de séance Marilyne ROULET-BARROUL 	Mme Le Maire, Marilyn BORNES 

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date d'affichage : 19 10.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211909304-20261015-2026-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026